

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du lundi 13 juin 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 13/06/2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 13

Secrétaire de séance:
Dominique COMBE

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés:

Excusés:

Absents: Christine MOREL, Sylvain RIVIER

Objet: Maintien des taux de fiscalité locale 2022 - DE_2022_819

A la demande de la direction des finances, conformément à la délibération DE_2022_815 dont les données sont difficilement lisibles, il est demandé à la commune de confirmer sa décision par délibération

Ayant oui l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal dit MAINTENIR les taux de fiscalité à l'unanimité de maintien des taux d'imposition de la fiscalité locale pour 202, soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 64.83 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 115.82 %

le produit attendu est de 464 795 €

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 20 juin 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

